

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION MODIFICATIVE N° 2
 (Vote de crédits)

Date de convocation :	21/11/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	28	Pour :	27
Nombre de membres présents :	23	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27	Abstention :	0

L'an 2022, le 28 novembre, à 18 heures, à la salle des fêtes de Saint-Palais, les membres de la Communauté de Communes du pays d'Huriel, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence d'Alain DUBREUIL

Présents : ABRANOWITCH Stéphane, ANTONIOTTI Ludovic, AVELINE Pauline, BOURICAT Gérard, CHEMINET Jean-Louis, COULANJON Jérôme, DAUGERON Daniel, DESAGES Hélène (suppléante), DOUSSET Brigitte, DUBREUIL Alain, GRIDAINE Patricia (suppléante), JACQUOT Christian, LAMY Raymond, LECLERC Christophe, MANGERET Corine, MORANNE Laëtitia, NAQUET Corinne, PALLIOT Jean-Marie, PENAUD Jean-Pierre, PETIT Emile, ROLIN Sylvie, TABOURET Valérie, VERMEZ Nadège

Procurations : CHARRET Thierry donne pouvoir à LECLERC Christophe, DEFFONTIS Sandrine donne pouvoir à TABOURET Valérie, LAMOTTE Jean-Marie donne pouvoir à LAMY Raymond, DUCHIER Catherine donne pouvoir à ROLIN Sylvie

Absents : DUMONTET Bertrand, DUNEAUD Jean-Luc

Excusés : CHABROL Jean-Elie, CHARRET Thierry, DEFFONTIS Sandrine, DUCHIER Catherine, LAMOTTE Jean-Marie

Secrétaire de séance :

Objets : Subv. du BP

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	250,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	250,00
	250,00		250,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	250,00	74 (74) : SUBVENTIONS D'EXPLOITATI	895,00
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	145,00	752 (75) : Revenus des immeubles	-500,00
	395,00		395,00
Total Dépenses	645,00	Total Recettes	645,00

Certifié exécutoire par , Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A HURIEL, le 06/12/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Président

Le Vice Président